



DECLARATION UNSA EDUCATION

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Directeur académique, Mesdames Messieurs les membres du CDEN,

Cette rentrée 2014 a été marquée par le départ du ministre Benoît Hamon, qui détient désormais le record de brièveté ministérielle, et l'arrivée de Mme Najat Vallaud-Belkacem. Saluons ici les symboles de son arrivée : C'est désormais pour la première fois une femme qui tient les rênes de notre ministère régalien et c'est une femme issue de l'immigration. Pour l'UNSA Education, c'est un signe fort pour les défenseurs de l'école républicaine et laïque. Espérons que cela permette de faire tomber quelques murs et que ce soit le début d'une évolution attendue dans les pensées et dans les espoirs des uns et des autres.

Depuis le 2 septembre tous les élèves et leurs enseignants **expérimentent les nouveaux rythmes** dans notre département. Nous sommes de ceux qui espèrent que bénéficier des 5 matinées de classe permettra une meilleure acquisition des fondamentaux. Nous pensons aussi que la solution retenue par certaines communes de regrouper les TAP sur un après-midi dégage est regrettable.

Le décret d'assouplissement, signé à la veille des vacances d'été par Benoît Hamon a certes maintenu les enseignements sur **5 matinées** mais il a sonné le retour des journées de 6h de classe, en autorisant les communes, dans la précipitation, à regrouper les Temps d'Activités Périscolaires sur un après-midi, vidant ainsi la réforme d'une partie de son sens.

Ce décret a embrouillé et surchargé la gestion des services et des circonscriptions rendant la tâche encore plus compliquée pour préparer une rentrée sereine. Il faut néanmoins souligner la **compétence et la patience** dont ont fait preuve les **services de la DSDEN** face à cette gageure.

Les enseignants en paient cependant le prix. Ils ont accepté de revoir leur organisation professionnelle, car c'est ainsi qu'ils envisagent leur métier : en évolution et de façon constructive, sans éviter la remise en question. Mais quand les directeurs sont contraints de gérer la mise en place des TAP, qu'ils soient coordonnateurs ou non, notamment lorsqu'il s'agit de la sécurité et de la surveillance des élèves, et quand les maitresses doivent quitter leur classe sans pouvoir gérer les corrections et les préparations, voire pour s'occuper des

élèves dans le temps intermédiaire entre l'école et les TAP, il y a là matière à protester. Nous redisons ici qu'il ne peut pas être demandé aux enseignants d'assumer les manques qui résultent de certaines organisations.

Nous notons des secteurs où la mise en place correspond pleinement aux objectifs de la réforme, avec des intervenants qualifiés et de véritables activités d'ouverture culturelle, avec des horaires réguliers et une véritable place reconnue à la petite enfance dont les rythmes l'après-midi sont spécifiques.

Par contre, malheureusement, existent des « SDE », Secteurs Déshérités Educatifs, secteurs qui ne font l'objet d'aucune réflexion et donc a fortiori d'aucune mise en œuvre en direction des enfants. Ceux-ci doivent rester un point de préoccupation pour tous dans les mois et les années à venir. Cette situation ne peut en aucun cas satisfaire la communauté éducative, les parents, les citoyens : transformer les TAP « temps d'activité périscolaire » en TLSP « temps libre surveillé payant, sans taux d'encadrement » est une supercherie qui doit être dénoncée.

De même que doivent être dénoncés, au nom de la laïcité, principe républicain constitutionnel **qui implique la gratuité**, les TAP payants.

Nous voulons alerter ici la communauté éducative sur la situation des ATSEM en maternelle qui, en de trop nombreux lieux, ont vu leur situation changer, avec une perte de repères et une mise sous la pression de responsabilités qu'elles ne sont pas préparées à assumer.

Pour l'UNSA EDUCATION, cette réforme doit être accompagnée et il est nécessaire de pointer les dysfonctionnements et de proposer tous les correctifs nécessaires. Nous ne manquerons pas de **participer à ces temps d'évaluation dans les conseils d'écoles et dans les bilans-étapes et nous demandons que se tienne un** comité de suivi au cours de l'année scolaire qui devra faire un point objectif sur la fatigue des enfants, la transition entre temps scolaire et temps périscolaire, la qualité des TAP à ne pas confondre avec intensité et complexité. Au terme des 3 années d'expérimentation il nous faudra juger objectivement des bienfaits sur nos élèves et de la répercussion sur les professionnels de la communauté éducative.

La situation vécue par les directeurs en ce début d'année est, vous l'aurez compris, d'une complexité inédite qui rend leur tâche plus lourde que jamais. De la même façon, l'arrivée en nombre à la rentrée 2014 de nouveaux entrants dans le métier met souvent à contribution les collègues enseignants qui doivent veiller à ne pas trop surcharger ce jeune professionnel et donc

prennent sur eux les éléments de surcharge qui émaillent de plus en plus le quotidien des écoles : prise en compte des enfants en situation de handicap, répartition des niveaux et surcharge d'effectif.

Nous avons certes apprécié en cette rentrée les quelques améliorations en terme indemnitaire, et décharge des directeurs... elles sont encore loin de ce que nos mandats syndicaux portent comme revendications.

Cela ne doit pas occulter les problématiques :

- l'aide administrative qui ne concerne encore pas toutes les écoles et le statut de cette aide, qui par le biais des contrats aidés n'est ni pérenne, ni professionnel.
- les besoins de formation des directeurs
- le manque de temps pour tout faire.

Nous voulons faire reconnaître ici l'engagement considérable consenti par les collègues cette année (sans aucune reconnaissance de l'institution, rappelons-le, et sans perspective). Les représentants des personnels que nous sommes ont entendu en fin de première période scolaire de nombreux collègues ou ATSEM, se demandant comment ils vont tenir l'année, avec les premières manifestations somatiques de surmenage qui ont déjà commencé.

Qu'en sera-t-il alors du remplacement de ces personnels ? Cette question du remplacement est un sujet que nous aborderons certainement dans cette instance au moment du bilan.

En cette rentrée, l'UNSA Education a donc accueilli favorablement le retour de la **formation initiale** pour les professeurs stagiaires mais a dénoncé aussi, auprès du recteur en particulier, les difficultés que nos jeunes collègues ont rencontrées et vivent encore, concernant les conditions de prise en charge de leur classe ou de leur établissement (affectation tardive, parfois en CP ou en CM2 pour le 1^{er} degré, contrairement aux préconisations, éloignement de l'équipe d'accompagnement) et le manque d'instructions claires concernant leur formation. La disparité des cursus antérieurs suivis par les jeunes recrutés entraîne des différences dans leur année scolaire actuelle qui sont difficiles à appréhender. Ces collègues ont manqué d'information en juin et juillet, et à cette rentrée .Nous demandons que ce soit pris en compte pour les prochains recrutés.

L'UNSA Education souhaite demander également au sein de ce CDEN davantage de considération pour les personnels qui accompagnent les élèves en situation de handicap. Certes, on peut approuver les passages en CDI d'un certain nombre de contrats, mais les conséquences pour eux ne sont pas forcément très favorables dans la réalité... Et pour les autres ? Entre la cellule AVS de l'Inspection Académique, l'établissement mutualisateur, pôle emploi et

l'enseignant référent, à l'heure où les contrats prennent fin ou sont renouvelés, qui les informe, comment et dans quels délais ? C'est malheureusement souvent, le directeur d'école, qui reçoit un mail à destination de ces personnels qui se sentent les oubliés dans la continuité de leur mission. L'UNSA Education déplore également que la formation des CUI ne concerne que les contrats aidés à mission AVS et pas ceux qui ont une mission d'aide administrative ou qui cumulent les deux tâches.

Concernant les effectifs enregistrés en septembre, pour cette rentrée scolaire, l'UNSA Education a pris acte en CTSD **de la baisse dans le 1^{er} degré et de la hausse en collèges.**

De toute évidence, des élèves sont sortis du département puisque les écoles publiques en ont perdu 437 alors que l'école privée est en augmentation de seulement 26 élèves. Évidemment au regard des 610 écoles, cela ne représente même pas un élève en moyenne par école. Y a-t-il des secteurs géographiques qui sont plus concernés ? cela peut-il être mis en corrélation avec des difficultés économiques locales ? Pour ce qui est des 180 enfants de deux ans manquants (le privé accuse également un déficit), il convient de prendre en compte d'une part la difficulté des écoles à les accueillir dans les classes maternelles à multi-niveaux avec des effectifs déjà importants et d'autre part l'incertitude par rapport aux décisions des familles quand les prévisions se font. La Saône-et-Loire étant un département rural, il y a **des disparités** sur le territoire. L'UNSA Education a toujours défendu la nécessité de conserver un réseau d'écoles rurales, et a rencontré parfois la compréhension du DASEN à cet égard. Nous souhaitons que les RPI conservent leur droit à l'existence, même dans les cas où les moyennes font exploser le P/E... L'UNSA Education n'a jamais défendu les cas extrêmes mais souligne le besoin de prendre en compte les particularités territoriales, quand le pédagogique n'est pas remis en cause.

Concernant la nouvelle carte de **l'éducation prioritaire**, le Recteur nous a présenté ses choix de REP et REP+ pour la rentrée 2015, choix qui doivent être discutés en département puis proposés en CTA le 20 novembre. Notre académie passe de 29 à 23 secteurs d'éducation prioritaire. Notre département conserve 6 collèges en REP et Digoin entre dans le dispositif mais les deux collèges Saint Exupéry de Mâcon et de Montceau en sortent.

Pour le primaire, lorsqu'un collège sort du dispositif REP, toutes les écoles qui y sont rattachées sortent également. En revanche, lorsqu'un collège est classé REP, toutes les écoles qui y sont rattachées n'entrent pas nécessairement dans le dispositif. Certaines écoles où se concentre la difficulté vont en sortir parce que dans leur collège la mixité sociale fausse les indicateurs. Nous demandons

un groupe de travail sur ces questions, en amont de la répartition des moyens qui seront affectés à la carte scolaire.

En ce qui concerne les collèges, la prévision de janvier 2014 sur laquelle est arrêté le calcul de la dotation, est en augmentation de 140 élèves pour la deuxième année. Des ajustements ont été nécessaires mais ils se sont faits avec un apport d'heures supplémentaires essentiellement et chaque année l'UNSA Education condamne l'importance du taux de HSA. Là encore, nous dénonçons leur augmentation par rapport à la prévision de 7,18 % en janvier 2014 jusqu'à 7,88 % à la rentrée ce qui dépasse les taux des trois dernières années, alors qu'une légère baisse se faisait connaître.

Par ailleurs, pour l'UNSA Education, **la question du socle commun** est centrale car elle engendrera, ou pas, des réformes de structure de notre système éducatif.

Ce projet de socle commun permettra-t-il de mettre fin aux incohérences actuelles entre socle et programmes ? Permettra-t-il une progression réelle des apprentissages grâce aux nouveaux cycles, et une meilleure intégration des compétences ? Redéfinira-t-il les savoirs et les compétences exigibles pour une société de la connaissance ? Ce sont là quelques enjeux à traiter, en plus de celui de l'évaluation des élèves, bien au-delà d'une simple redéfinition des programmes disciplinaires.

L'UNSA a toujours soutenu l'idée d'un socle commun de connaissances et de compétences garanti à tous les élèves, malgré les errements du LPC. **L'enjeu est réel**, il s'agit ni plus ni moins de **fixer un cap pour notre École** et un cadre de travail pour les prochaines années.

SYLVIE DESCOMBES, pour l'UNSA EDUCATION 71